

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage
COMMUNE DE PIERREVERT

Objet du marché
Restauration scolaire :Achat des denrées alimentaires, gestion des stocks et confection de repas

Marché à procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33-57-58 et 59 du Code des Marchés Publics.
--

Date du marché	Réservé pour la mention "nantissement"
Montant T.T.C.	
Imputation	

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne Responsable du Marché

Monsieur André MILLE, Maire de la commune de PIERREVERT

Maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire de la commune de PIERREVERT

Représentant de la maîtrise d'oeuvre

Madame Geneviève ALBENGA, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et l'enfance
--

Personne habilitée à donner les renseignements

Madame Corinne CASAL, Directrice Générale des Services
--

Ordonnateur

Monsieur le Maire de la commune de PIERREVERT

Comptable public assignataire des paiements
--

Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de MANOSQUE

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANTS

Je soussigné :

NOM et PRENOM :

A compléter au choix, selon la nature de l'entreprise :

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

Téléphone :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (1)

Au capital de :

Ayant son siège social à :

Téléphone :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- N° d'identité d'établissement (SIRET)

- code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

M'engage sans réserve,
conformément aux stipulations des documents visés, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.4 du CCP.

Les prestations définies au CCP ne sont divisés ni en tranches ni en lots.

Prix du repas Restauration Scolaire

Prix du repas élèves de la maternelle	Euros en chiffres / en lettres	Estimation 1repas/ ans
Montant H.T. .		
Montant T.V.A.(Taux 5,5 %)		
Montant T.T.C.		

Prix du repas élèves de l'élémentaire	Euros en chiffres / en lettres	Estimation 1repas/ ans
Montant H.T. .		
Montant T.V.A.(Taux 5,5 %)		
Montant T.T.C.		

Prix du repas enfants de la crèche	Euros en chiffres / en lettres	Estimation 1repas/ ans
Montant H.T. .		
Montant T.V.A.(Taux 10 %)		
Montant T.T.C.		

Prix du repas Personnel Communal

Prix du repas	Euros en chiffres / en lettres
Montant H.T. .	
Montant T.V.A.(Taux 10 %)	
Montant T.T.C.	

2-2. Montant sous-traité

Sans objet

2-3. Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

.....Euros T.T.C.

Soit en lettres

ARTICLE 3. DELAIS

Le délai d'exécution du marché est de 1 (un) an renouvelable par tacite reconduction 3 (trois) fois 1(un) an, soit pendant une durée totale maximale de 4 (quatre) ans.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-3 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

du compte ouvert au nom de : sous le numéro :

code banque : code guichet : clé :

à

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

ou nous affirmons sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à

a[] mes torts exclusifs, ne pas tomber :

b[] ses torts exclusifs, que la société ou le groupement d'intérêt économique pour laquelle j'interviens ne tombe pas :

c[] leurs torts exclusifs, que les sociétés ou les groupements d'intérêts économiques pour lesquelles nous intervenons ne tombent

pas :

- sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45.3 du code des marchés publics,
- sous le coup des interdictions visées à l'article 44 du code des marchés publics.
- sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Je certifie sur l'honneur que les prestations seront réalisées avec des salariés employés régulièrement, au regard des articles L.143.3 et L.620.3 du code du travail ou des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés et que je n'ai pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324.9, L.324.10, L.341.6, L.125.1 et L.125.3 du code du travail.

Le titulaire s'engage à faire exécuter les travaux par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail clandestin ; il doit également s'engager aux mêmes exigences vis-à-vis de ses sous-traitants éventuels.

Aucune avance forfaitaire ne sera versée au titulaire.

Fait en un seul original,
- après avoir approuvé et pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés
- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 45 du Code des Marché Publics ;

Signature et cachet de l'entrepreneur :

à : le :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
La personne responsable du marché habilitée.

Le Maire,

à : le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

L'entrepreneur :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

signé le : par l'entrepreneur destinataire.

le (date d'apposition de la signature ci-après)

Pour la personne responsable du marché : Le Maire